



Location de chambre chez l'habitant et occupation le week end

Par jojo guitar

Bonjour,

Je viens vers vous afin de vous poser une question :

Ma copine loue une chambre chez l'habitant depuis plusieurs mois car elle occupe un poste en CDD loin de notre appartement.

Cela se passe plutôt bien, mis à part le fait que les propriétaires de la chambre lui ont annoncé qu'ils avaient besoins de la chambre pour les week end du 12, 13 et 14 Juillet.

Ma copine rentre généralement les week end, mais a demandé si cela était possible de déduire ces jours du loyers. Chose qui a été refusé en avançant que l'occupation à titre exceptionnel (à l'occasion de vacances scolaires ou de WE prolongés) d'une chambre pour leurs besoins personnels est prévue d'un commun accord et que cela figure explicitement sur les "Règles de vie" qu'ils lui ont fait signer à l'entrée.

A savoir que les chambres louées ne ferment pas à clefs.

Ma questions est donc la suivante :

- La demande de déduction du loyer pour les jours occupés est-elle légitime?
- L'occupation d'une chambre louée, même a titre personnel, est-elle légale? Il me semblait que lorsqu'on louait un bien celui-ci était à jouissance exclusive...
- Quelle possibilité avons nous pour rétorquer?

Car, si ce n'est que dans le principe, cela n'est pas plaisant... Accès au lit, au placard, à tout les bien personnels se trouvant dans la chambre...

Merci à tous et bonne journée.

Cdt,

Geoffrey